

Sélection d'un système de protection au feu, thermique ou acoustique adéquat

Pour une application telle qu'une structure béton ou acier, par exemple, le prescripteur devra se poser une série de questions lorsqu'il sélectionnera le produit à projeter.

1. **Quels sont les types de performances requis (résistance au feu, correction acoustique, isolation thermique) ?**
2. **Le produit sera-t-il soumis à des dégâts physiques ?**
3. **Le poids a-t-il de l'importance ?**
4. **Le prix est-il considéré comme le critère de base de la sélection ?**
5. **La rapidité de mise en œuvre est-elle primordiale ?**
6. **L'accès est-il difficile ?**
7. **Existe-t-il des interactions avec les autres corps de métier ?**
8. **Le produit doit-il être utilisé dans un plénum de circulation d'air ?**
9. **Le produit peut-il être aisément réparé ?**
10. **L'aspect et le type de finition ont-ils de l'importance ?**

Cette liste de questions permet de prescrire un produit en toute connaissance de cause tout en évitant des problèmes contractuels qui pourraient représenter des ajouts à une prescription imprécise basée uniquement sur le degré de performance tel que, par exemple, une valeur de résistance thermique. Tous les prescripteurs devraient considérer initialement les points 1 à 3 et 5 à 10.

C'est uniquement lorsque le type de produit qui répond le mieux aux besoins du client sera identifié que le point 4 (le prix) devra faire partie du processus d'évaluation du produit.

Conseils et recommandations pour l'utilisation de machines à projeter

Produits fibreux

La projection s'effectue à l'aide d'une machine de projection hydro pneumatique.

La machine comprend généralement :

- Une trémie d'alimentation
- Un dispositif de cardage
- Un dispositif de soufflage (ventilateur, turbine ou surpresseur)
- Un tuyau pour véhiculer le mélange à projeter
- Un pistolet de projection du mélange à projeter et de l'eau.

Le projeteur qualifié effectue les réglages des débits en fonction des prescriptions techniques du fabricant.



Conseils et recommandations pour l'utilisation et l'application de produits projetés fibreux

Présentation des revêtements fibreux

Un mélange fibreux est un enduit de projection qui se présente sous forme de ouate. Le produit est cardé dans une machine, puis convoyé dans un tuyau jusqu'à une lance grâce à de l'air comprimé. Sur le pourtour de la sortie du tuyau sont disposées des buses alimentées en eau permettant de mouiller le produit avant sa projection sur le support. La mise en œuvre des produits fibreux est détaillée dans le DTU 27.1, norme NF P 15-202 : 2004.

Mise en œuvre des revêtements fibreux

Les travaux de projection doivent être réalisés en respectant les conditions suivantes :

L'exécution doit être effectuée par un personnel formé, ce que garantit la qualification de l'entreprise.

Les locaux sont hors d'eau et ventilés. La température du local et du support est supérieure à + 5 °C et inférieure à 45 °C. Les supports en maçonnerie et béton sont secs (délai de séchage supérieur ou égal à 45 jours pour les supports neufs).

Les structures métalliques ont reçu, si les documents particuliers du marché (DPM) le précisent, la protection anticorrosion définie dans ceux-ci.

Pour les applications de protection incendie, il convient de se référer au procès-verbal de classement ou de caractérisation.

Les dispositifs de fixation d'ouvrage à exécuter après projection sont en place et les trémies rebouchées avant la projection afin de reconstituer la continuité du support.

L'ouvrage ne doit pas être soumis à des chocs ou à des vibrations pendant les travaux ni pendant la période nécessaire à l'acquisition des caractéristiques mécaniques du produit. Cette durée est fonction de la nature du produit et des conditions de température et d'hygrométrie.

Il est important de respecter scrupuleusement l'application des primaires d'accrochage préconisés. En cas de doute, prendre contact avec notre service technique.

Nota : La qualification pour les travaux considérés est 7142 (Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection) ou 7143 (Sécurité passive contre l'incendie).

